



# HELICOVEX®

Protéger ses cultures d'Héliothis

## INSECTICIDE DE BIOCONTRÔLE À BASE DE POLYHEDROVIRUS (NPV) CONTRE HÉLIOTHIS



SWISS MADE



### HAUTE SÉLECTIVITÉ

Mode d'action spécifique d' *Helicoverpa armigera*  
Aucun impact sur la faune auxiliaire, l'environnement et les applicateurs.



### SIMPLE D'UTILISATION

Petit conditionnement : manipulation et stockage facilité.



### RÉPOND AUX ATTENTES SOCIÉTALES

Intégrable en Agriculture Biologique et PFI,  
et autres cahiers des charges.



**Andermatt**

#### AMM n° 2140094

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement en vigueur.  
Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste Biocontrôle (articles L.253-5 et L.253-7 du CRPM).

**Composition :** HearNPV

*Helicoverpa armigera* nucleopolyhedrovirus

**Concentration :** >7,5x10<sup>12</sup> corps viraux/L

**Formulation :** suspension concentrée liquide (SC)

**DAR :** 1 jour

**DRE :** 6h plein champ, 8h sous abri

**ZNT :** 5m

**Conditionnements :** 1L

**CEPP :** 2,5 CEPP/kg

**DSPPR :** exempté

Sans classement, sans résidu

## DESCRIPTION

<b>Usages</b>	Héliothis <i>Helicoverpa armigera</i>
<b>Dose &amp; Nb d'appli/an</b>	0,2 L/ha 12
<b>Persistence d'action</b>	8 jours en conditions ensoleillées, 15 jours par temps couvert Résistance au lessivage : 50 mm

### Utilisable sur plus de 35 cultures différentes !

Cultures maraîchères, industrielles et grandes cultures		Cultures fruitières et florale
Artichaut	Fraisier	Ananas
Betterave potagère	Graines protéagineuses	Arbres et arbustes
Céleri branche	Haricots écosés et pois non écosés frais	Bananiér
Chanvre	Laitue	Canne à sucre
Chicorée et production de racines	Légumineuses potagères sèches (pois chiche)	Cassissier
Choux	Maïs, maïs doux	Corossol
Concombre	Navet	Cultures florales et plantes vertes
Cresson alénois	Oignon	Framboisier
Crucifères oléagineuses	Poireau	Fruit de la passion
Curcubitacées à peau comestible	Poivron / Tomate / Aubergine	Litchi
Curcubitacées à peau non comestible	Soja / Sorgho / Tournesol	PPAMC
Epinard	Tabac	Rosier

## MODE D'ACTION

### ACTION LARVICIDE REDOUTABLE

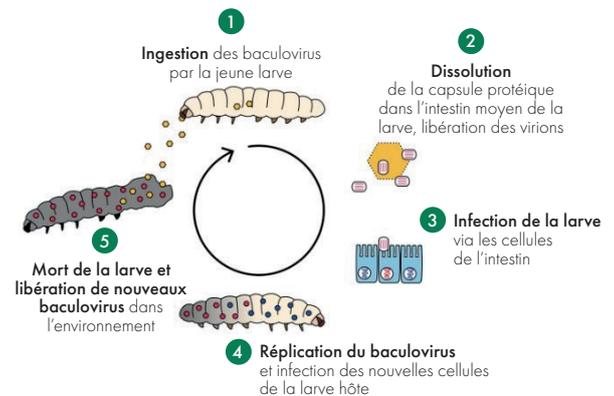
Helicovex® est un larvicide **d'origine naturelle hautement spécifique** composé de HearNPV (*Helicoverpa armigera nucleopolyhedrovirus*), il agit par **ingestion** sur les jeunes larves d'*Helicoverpa armigera* : elles **cessent de s'alimenter avant de mourir** en se liquéfiant.

La rapidité d'action dépend du stade larvaire : **plus la larve est jeune, plus la mortalité est rapide**. (1 à 2 jours pour la L1).

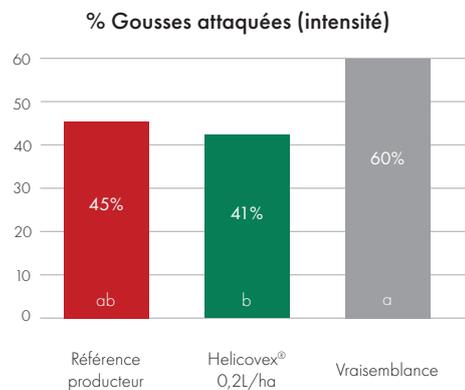
**Le saviez-vous ?** Helicovex® dispose d'une double action :

**Action immédiate** : mortalité des jeunes larves visible 2 à 4 jours après application.

**Action longue durée** : Helicovex® se transmet d'un stade larvaire à l'autre ainsi qu'à la génération suivante (transmission verticale). Les corps viraux sont alors activés lors d'un stress. Les larves mortes constituent un fort réservoir de corps viraux disséminés par leur liquéfaction (transmission horizontale).



## EFFICACITÉ CONTRE LA NOCTUELLE DE LA TOMATE



### PROTOCOLE

**Culture** : Haricot vert, variété Modesto.

**Lieu** : département 40, Unilet, 2024.

**Date de semi** : 20/07/2023, Notation à la récolte 15/09/2023

**Référence producteur** : 1 x Emamectine Benzoate (28/08), 1 x Chlorantranilipole (12/09)

**Helicovex®** : 2 x Helicovex® (28/08 et 6/09), 1 x Chlorantranilipole (12/09)

**Vraiesemblance** : 1 x Chlorantranilipole (12/09)

**Volume de bouillie** : 150L/ha

### RÉSULTATS

**Programme Helicovex® = référence producteur.** Forte pression Heliiothis, dégâts importants.

### HELICOVEX® AU FRAIS, DURÉE ALLONGÉE



### MISE EN ŒUVRE FACILITÉE

- Compatible avec l'ensemble des produits phytosanitaires (pH 5 et 8,5), même le soufre.
- Mélange avec le cuivre possible (nous consulter).
- Application possible jusqu'à 40°C.

SANS CLASSEMENT



EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Détenteur homologation Andermatt Biocontrol Suisse AG - Distribution par Andermatt France - Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016 - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter [anderstatt.fr](http://anderstatt.fr) et/ou [ephy.anses.fr](mailto:ephy.anses.fr).

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.**

**AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**